

ASSOCIATION OING-SERVICE

Maison des Associations

1, place des Orphelins, F - 67000 STRASBOURG

Inscrite au registre des associations

Tribunal d'Instance de Strasbourg Vol 72, Fol 105

PROJET

Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de OING-Service 12 avril 2019 Conseil de l'Europe, Palais salle 1, Strasbourg de 14h30 à 15h30

En date du 27 mars 2019 la Présidente a invité les 165 OING adhérentes de l'association OING-Service à l'Assemblée générale ordinaire du vendredi 12 avril 2019. Dans cette lettre elle a mentionné l'ordre du jour et les propositions de modification du règlement intérieur (annexe 1).

A la date du 12 avril 116 adhérents avaient réglé leur cotisation pour l'année 2018.

Les émargements se sont faits à l'entrée de la salle de 13h45 à 14h30. 36 membres à jour de leur cotisation et ayant le droit de vote ont signé la feuille d'émargement, 5 pouvoirs ont été présentés.

Plusieurs représentant/es d'OING non-membres de OING-Service ont également été présent/es à la réunion.

ORDRE DU JOUR :

La présidente Annelise OESCHGER a salué les participant/es et remercié les membres à jour de leurs cotisations. Elle a ensuite présenté les membres du Bureau de OING-Service présents à la tribune : Marie-Claire GALIBERT vice-présidente, Heleen JANSEN trésorière, Léon DUJARDIN, secrétaire adjoint chargé du compte rendu de cette assemblée, Ascensio GARCIA, secrétaire, étant excusé.

Elle a mentionné le stand d'information tenu cette semaine de session par les membres du Bureau et invité les OING qui n'ont pas encore réglé leur cotisation à le faire et elle a proposé aux personnes présentes qui connaissent des OING membres de la Conférence qui ne sont pas encore membres de OING-Service de les inviter à adhérer.

Elle a ensuite demandé s'il y a des observations, remarques à faire.

N'ayant ni observations ni remarques, la présidente a suivi l'ordre du jour.

- **1 .** L'ordre du jour et la nomination de Léon DUJARDIN rapporteur ont été approuvés à l'unanimité.
- **2 .** Le compte rendu de l'Assemblée générale du 27 juin 2018, qui est sur le site, a été adopté à l'unanimité, aucun membre n'ayant fait de remarque, ni posé de question (annexe 2).
- **3 .** Lecture du rapport moral par Marie-Claire GALIBERT, vice-présidente.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité (annexe 3).

- **4 .** Le compte de résultat de l'exercice 2018 et le bilan 2018 de OING-Service - qui ont été distribués lors de l'émargement - ont été présentés par Heleen JANSEN, trésorière.

La présidente a présenté le rapport de Philippe BURCKLE, expert-comptable excusé.

A la question concernant les dépenses pour l'approche intégrée relatif à l'égalité des genres , il a été répondu par Marie-José SCHMITT, trésorière jusque juin 2018, qu'elles sont incluses dans la rubrique Bureau resp. Représentation.

- **5** . Le réviseur aux comptes, Philippe GROLLEAU, a présenté son rapport, qui a été adopté à l'unanimité.

Quitus a été donné au Conseil d'administration. Comptes et bilan ont été adoptés à l'unanimité suivi des remerciements des participant/es pour le travail réalisé (annexes 4 et 5).

- **6**. La présidente a présenté les activités 2019 et le projet de budget prévisionnel.

Elle a fait part qu'il est proposé qu'une partie du budget 2019 – 6000 € imputés sur réserves antérieures - soit consacrée à la venue de jeunes représentant/es d'OING aux sessions de la Conférence des OING de cette année 2019.

Le budget prévisionnel 2019 a été adopté moins une abstention (cf annexe 4).

- **7** . Le Conseil d'administration propose que les montants des cotisation pour 2020 demeurent inchangés. La présidente a seulement encouragé les OING qui le peuvent à verser plus.

Les montants ont été approuvés à l'unanimité.

- **8**. Modifications du règlement intérieur :

a) Article 1: Elections au Conseil d'administration – il est proposé d'ajouter l'alinéa suivant :
« Les administrateurs/trices exercent leur fonction à titre personnel ».

b) Article 5/2: Dépenses de fonctionnement – il est proposé d'introduire une exception :
« Les frais de déplacement relatif à la mission des membres du Bureau et du Conseil d'administration d'OING-Service ne sont pas remboursés à l'exception d'un déplacement du/de la trésorier/e en début d'année à Strasbourg ».

Il a été précisé en effet que le/la trésorier/e doit pouvoir rencontrer l'expert comptable en début d'année avant l'arrêté des comptes.

Ces deux modifications ont été adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée.

ANNEXES – sur le site sous Documents 2019 et 2018

- 1- Lettre d'invitation à l'Assemblée générale ordinaire
- 2- Compte rendu AG 27 juin 2018
- 3- Rapport moral 2018
- 4- Comptes 2018 et budget 2019
- 5- Bilan 2018

www.coe.int/fr/web/ingo/ingo-service

Rapport par Léon DUJARDIN